

COMMUNIQUE

La Fondation pour le droit continental, organisation à but non lucratif, a pour objectif la promotion internationale de tous les systèmes de droit écrits et codifiés, dans le respect des valeurs propres des nations et la diversité des systèmes juridiques, source d'équilibre et de richesse.

Face aux tentatives d'imposer un ordre juridique inspiré par des stratégies de conquête de parts de marché, la Fondation travaille à établir et à développer les relations durables entre juristes de droit continental. Elle promeut les atouts du droit écrit, notamment la sécurité juridique, sur tous les lieux de compétition économique.

Elle organise ainsi notamment les Conventions des Juristes de la Méditerranée ou encore l'Université d'été de droit continental.

Le 22 mars prochain sera inaugurée à Casablanca, en partenariat avec l'Université Hassan II, une chaire de droit continental, qui rejoindra celles déjà établies à Tokyo, Hanoï, Sao Paulo, et bientôt Pékin et Moscou. Elles sont l'occasion de rencontres, d'échanges, d'enrichissements mutuels entre les équipes Universitaires et la mise en exergue des points de convergence juridiques entre nos pays de droit écrit.

Ces chaires permettent également d'y associer des projets sur des sujets plus ciblés, ainsi le débat international entre professionnels du droit sur la question de l'arbitrage en Méditerranée à Casablanca en mai 2010.

De plus amples informations sont disponibles sur le site www.fondation-droitcontinental.org